

**Certificat d'examen de type
n° F-05-B-1466 du 22 août 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F080102-D1-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
doseuse pondérale modèle SpeedAC 8
Classe : Ref(0,2)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

FABRICANT :

PREMIER TECH 2000 ITEE, 1 AVENUE PREMIER RIVIERE DU LOUP (QUEBEC), G5R 6C1 (CANADA).

PREMIER TECH SYSTÈMES, 1, AVENUE PREMIER, RIVIERE DU LOUP (QUEBEC), G5R 6C1 (CANADA).

CHRONOS RICHARDSON SYSTÈMES EUROPE, ARNSIDE ROAD, BESTWOOD, NOTTINGHAM NG5 5HD (ANGLETERRE).

CHRONOS RICHARDSON SYSTÈMES ASIE, 333/3 SUKHUMVIT 71 ROAD, PRAKANONG-NUA, WATTHANA, BANGKOK 10110 (THAÏLANDE).

DEMANDEUR :

PREMIER TECH 2000 ITEE, 1 AVENUE PREMIER RIVIERE DU LOUP (QUEBEC), G5R 6C1 (CANADA).

OBJET :

Le présent certificat transfère aux sociétés précitées la décision n° 00.00.680.010.1 du 24 mars 2000 relative à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale type SpeedAC 8.

CARACTERISTIQUES :

Les instruments et leurs caractéristiques prévus par la décision précitée restent inchangés.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification restent identiques à celles fixées par la décision précitée.

La présentation à la vérification primitive est réalisée par la société CHRONOS RICHARDSON SA, LE PARC DE VIRY, 14 RUE DE RIS, 91170 VIRY CHATILLON (FRANCE).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles prévues par la décision précitée à l'exception de l'identification du bénéficiaire du certificat, ainsi que du numéro et de la date de la décision qui sont remplacés par ceux du présent certificat.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce certificat est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous les références DA 00.A001 et DDC/22/F080102-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

La limite de validité du présent certificat est identique à celle fixée par la décision précitée : 24 mars 2010.

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification